



Administration communale
Tél. 032 436 10 70
commune@courrendlin.ch



JOURNAL LOCAL PUBLIÉ PAR LA COMMISSION DE CULTURE ET SPORT DE COURRENDLIN



éditorial

Un programme de législature bien engagé

Adopté en 2023 par l'exécutif communal, le programme de législature (2023-2027), destiné aux différents dicastères et responsables, progresse de manière satisfaisante. Les priorités définies par le Conseil communal sont respectées et plusieurs projets majeurs sont déjà bien avancés. Ce constat montre la capacité de la commune à transformer les engagements pris en réalisations concrètes au service de la population.

L'extension du complexe scolaire: un projet phare pour la jeunesse

Parmi ces projets, l'extension du complexe scolaire constitue une priorité de première importance. Dédié à la petite enfance, le deuxième bâtiment est actuellement en construction, marquant une étape significative pour l'avenir de notre jeunesse.

Dans le domaine éducatif toujours, le projet «jardins vivants» sera tantôt cogéré par les enseignants et les élèves. Il s'inscrit dans le cadre du concours d'agglomération en faveur de la biodiversité et concernera l'aménagement des surfaces entourant les nouveaux bâtiments scolaires. La concrétisation de «VitaBirse» permettra de mettre en valeur tout le potentiel naturel et paysager du site dès le retour de la végétation. La communauté scolaire en béné-

ficiera pleinement, et le corps enseignant est prêt à s'investir totalement dans l'initiation des enfants à la connaissance et la mise en valeur de la biodiversité.

Développement économique: à la recherche d'une zone d'activité

Nous avons aujourd'hui à exprimer un regret concernant le développement d'une nouvelle zone d'activité. En dépit de nos revendications répétées, la mise en place d'une nouvelle zone d'activité reste compliquée par plusieurs contraintes juridiques, en particulier celles liées aux plans directeurs d'aménagement et aux blocages affectant les zones artisanales et sportives. Nous déplorons en particulier l'arrêt de toute évolution dans la zone de la ZARD en raison de conflits privés qui dépassent notre champ d'intervention, une situation qui nous empêche d'exploiter un potentiel plus large d'implantation d'activités économiques sur le reste du territoire communal.

Concernant l'urbanisme et les bâtiments, le Plan d'aménagement local (PAL) est en voie de finalisation, étape essentielle pour guider le développement harmonieux de la commune.

La traversée du village: un projet à repenser

Le projet de traversée du village a été refusé par la population en avril

2025. Il reste à la commune de se conformer aux exigences légales en matière de transports publics (accès au sens de la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées), en même temps que de veiller à répondre aux attentes de la population tout en améliorant la sécurité et la qualité de vie au centre du village. Enfin, il faut savoir que, selon les dernières évolutions à notre disposition, nous devons faire face à une perte de 40% de notre eau potable, due aux fuites d'un réseau souterrain qu'il est impératif de remettre à niveau. (Cf. aussi page 5, l'article sur VitaBirse). Un tel constat nous impose de remettre l'ouvrage sur le métier, de retrousser nos manches et d'agir afin que réalisation de la traversée du village nous permette de régler les problèmes aujourd'hui clairement identifiés.

Notons encore que l'éclairage public a été presque entièrement assaini. Il reste à procéder à quelques réglages pour répondre entièrement aux exigences en termes de sécurité et de luminosité. L'investissement conséquent dédié à ce projet a pour vocation de générer d'importantes économies.

Finances communales, gestion des déchets et services communaux

Les réalisations en cours, notamment dans le domaine scolaire et

dans le cadre du projet VitaBirse, n'impactent pas de manière significative les finances communales. Les investissements liés ont été consentis après une évaluation attentive de leur impact financier. Après analyse et compte tenu des subventions – privées et publiques – obtenues, il apparaît que ces projets n'affectent pas de manière significative les finances communales et restent compatibles avec les orientations budgétaires et les objectifs stratégiques de la commune.

Environnement, culture et sports: des actions reconnues

Dans le domaine de l'environnement, la commune déploie de sérieux efforts pour le respect et la mise en valeur de la biodiversité. Des efforts reconnus et salués par l'Office de l'environnement. Plusieurs initiatives ont notamment été menées à bien dans le cadre de la Conception évolutive du paysage (CEP). Le «sentier nature» à Rebeuvelier, par exemple, révélera toute sa beauté avec l'arrivée du printemps et constituera une

création majeure au service de la nature et de la sensibilisation du public.

Les actions culturelles constituent également un axe stratégique de l'action publique. La Fête de la poésie sera pérennisée (elle reviendra en 2027). Il faut encore indiquer que la commune soutient activement ses sociétés locales dans le cadre des budgets alloués.

Dans le domaine du sport, il reste à régler la question de la compensation, en termes de «terrain de jeu», découlant de la réalisation du projet VitaBirse. La recherche d'une solution satisfaisante à ce sujet est en cours, cela dans la prise en compte incontournable des contraintes légales et financières imposées à la commune.

À noter enfin que la rénovation du terrain de football à Rebeuvelier est en voie d'achèvement, ce qui constitue un encouragement important pour ce club très actif et pour la vie sportive locale. Les espaces de sport et de loisirs continuent ainsi d'être développés.

Les aires de jeux sont progressivement réhabilitées. À ce propos, une inauguration de la nouvelle place de Rombos aura lieu le 9 mai prochain.

Gestion des eaux

Dans le domaine du service des eaux, l'interconnexion du réseau d'eau avec Vellerat a été réalisée.

Une commune dynamique et solidaire

L'ensemble de ces réalisations témoigne du travail important accompli par le Conseil communal, l'administration et les services de la commune. Il convient également de souligner l'implication des villages de Rebeuvelier et de Vellerat, lesquels participent pleinement à la cohésion économique et sociale de la commune. Ainsi, malgré certains défis, la commune poursuit son développement avec détermination et ambition, dans l'intérêt de toute la population.

Conseil communal

INFORMATION IMPORTANTE Plan de déviation - Courrendlin

Votation fédérale du 14 juin 2026

OUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE DU BUREAU DE VOTE

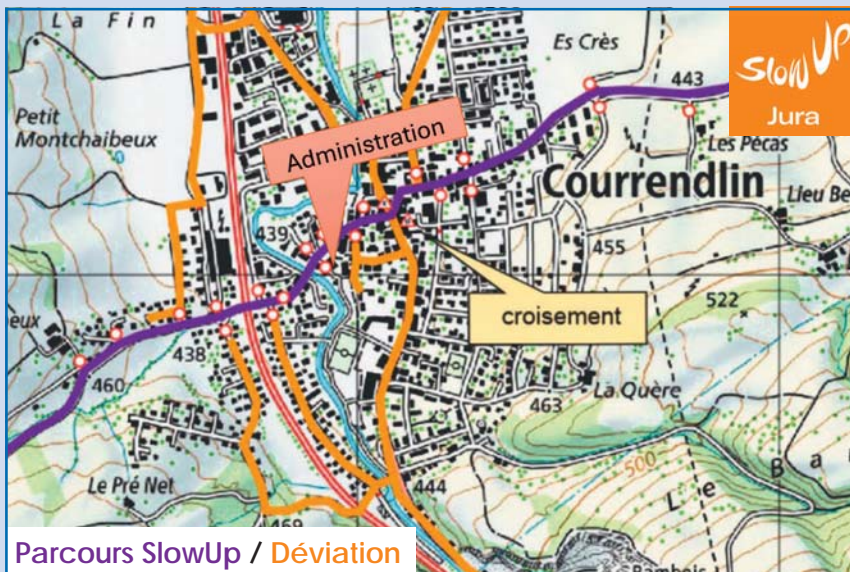
En raison du **slowUp Jura** qui se déroulera le dimanche 14 juin 2026, l'accès au centre du village sera perturbé.

Pour vous permettre d'exercer votre droit de vote en toute sérénité, le Conseil communal a décidé d'ouvrir le bureau de vote à une date supplémentaire :

- **QUAND:** Vendredi 12 juin 2026
- **HORAIRE:** De 17h00 à 19h00
- **LIEU:** Bureau communal, route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin

Le bureau de vote reste également ouvert le dimanche matin selon l'horaire habituel (10h00-12h00). Pour un minimum de désagréments, nous encourageons vivement les citoyennes et citoyens à privilégier **le vote par correspondance** ou à se déplacer **le vendredi soir**.

L'accès à Courrendlin sera possible en voiture depuis Delémont et depuis Moutier. Des restrictions de trafic seront imposées dans le secteur des écoles où le parcours du SlowUp croise le trafic routier dans les deux sens. Par contre, l'accès depuis Vicques ou depuis Châtillon est impossible.



Le Conseil communal

Cette rubrique relate les principaux dossiers qui sont traités par le Conseil communal. Les séances se tiennent tous les lundis sous la présidence de M. Joël Burkhalter, Maire.

Informations sur
www.courendlin.ch



échos du Conseil communal

Mairie / Conseil communal

Les séances du Conseil communal ont repris depuis le 19 janvier 2026, à l'issue des fêtes de fin d'année

Drame de Crans-Montana

Le Conseil communal, tout comme l'ensemble du peuple suisse et au-delà des frontières, a été fortement touché et ému face au drame survenu le jour de l'an 2026 à Crans-Montana. En guise de soutien, de respect et de solidarité envers les victimes, leurs familles et les autorités valaisannes, les drapeaux ont été mis en berne durant le mois de janvier dernier.

Places de jeux «Secteur Rombos»

La rénovation de la place de jeux dans le courant de l'année dernière est arrivée à son terme. Elle sera ouverte à partir du printemps 2026 à l'ensemble de la population.

Place de jeux «Secteur Mourattes»

Les futurs aménagements de la place de jeux seront menés tout prochainement.

Installation d'un bancomat-drive

À l'issue de l'octroi du permis de construire, un bancomat-drive sera installé prochainement par la BCJ (Banque Cantonale du Jura) dans le secteur du Centre commercial.

Échos de la dernière Assemblée communale du 8 décembre 2025

Lors de la dernière Assemblée communale, les ayants droit ont approuvé l'ensemble des points présentés à savoir :



- Demande d'indigénat communal de :
 - M^{me} Cindy Almeida.
- Discuter et approuver la cession des biens bourgeois de Vellerat à la commune mixte de Courrendlin.
- Discuter et voter l'abrogation du règlement de jouissance des pâturages de Vellerat du 19 février 1939.
- Discuter et approuver un crédit d'investissement pour l'assainissement du captage du Pertuisat, à Vellerat pour un montant total de CHF 195'000.00 (TTC).
- Discuter et ratifier la vente de terrain – feuillet n° 1162 du ban de la commune mixte de Courrendlin pour le prix minimum de CHF 286'900.65 et donner tout pouvoir au Conseil communal pour l'exécution du futur contrat de vente et autres charges closes qu'il jugera à propos.
- Ratifier le renouvellement de la participation communale à l'exploitation de la Patinoire régionale de Delémont pour un montant de Fr. 5.65 par habitant.
- Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2026.

Présidence des assemblées communales

M. Stéphane Bart a été élu tacitement en qualité de Président des assemblées communales pour la suite de la législature 2023-2027, suite à la nomination de M. Marcel Villiger, ancien président, au conseil communal au mois d'octobre dernier.

L'ensemble du conseil communal remercie M. Bart pour son engagement au sein de la collectivité villageoise.

Avis de déplacement de la boîte aux lettres communale

Pour des questions de sécurité et d'accessibilité, la boîte aux lettres communale a été déplacée à côté de l'entrée principale du bâtiment.



Centre de tri • Courrendlin



HORAIRE D'OUVERTURE ÉTÉ
du 1^{er} avril au 31 octobre



Jour	Horaire matin	Horaire après-midi
Lundi	de 10h00 à 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	de 16h30 à 18h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	de 16h30 à 18h30
Samedi	de 10h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Dimanche	Fermé	Fermé

Information – conteneur semi-enterré (Molok)

Il est rappelé que les sacs poubelles taxés doivent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés **les jours ouvrables** (lundi à samedi) de **06h00 à 20h00** uniquement.



Rappel à la population

Nous portons à la connaissance de l'ensemble de la population des règles à respecter notamment au sujet des heures dédiées à la tranquillité.



HORAIRES AUTORISÉS

La pratique des travaux sur sa propriété (*utilisation de tondeuses à gazon, à moteur à explosion, de motoculteurs, tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant*) est autorisée selon règlement communal de sécurité et de police :

Lundi à Vendredi et veille de jours fériés	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
Samedi	08h00 – 12h00	13h00 – 16h00
Dimanche et jour férié	Interdit	Interdit

Mérites sportifs et culturels

Vous souhaitez annoncer un(e) méritant(e) sportif(ve) et/ou culturel(le), merci de bien vouloir adresser toute proposition à commune@courrendlin.ch ou au 032 436 10 70. Délai : 30 avril 2026



Présentation des dicastères communaux

Service des eaux Benjamin Mamie

- Projet ViTaBirse
- Cours d'eau + Birse
- Entretien des Berges
- Service des Eaux
- SEDE
- Carte des dangers
- Agglo Balade (Slow Up)

Travaux publics et énergie René Grossmann

- Voirie
- Eclairage public
- Traversée du Village
- Gaz
- Transports
- Mobilité
- Entretien des routes et trottoirs
- Cité de l'énergie (Agglo)
- Chemins vicinaux

Finances, estimation et gestion des déchets Marcel Villiger

- Finances
- Syndicat ES
- Places de jeux
- Défense, service du feu (SIS)
- Gestion des déchets (SEOD)

Urbanisme et bâtiments Vincent Scherrer

- Permis de bâtir
- Plan d'aménagement local
- Police des constructions
- Entretien des bâtiments communaux
- Agglomération
- Bourgeoisie
- Forêts
- Pâturages
- Agriculture
- Carrière

Environnement, culture, sport et vie associative Pierre-André Comte

- Conception d'évolution des paysages CEP
- Réseau écologique
- Développement environnemental
- Journal local
- Vie Associative
- Sociétés locales
- Manifestations culturelles, concerts, spectacles
- Livres en liberté
- Aînés et jeunesse

Éducation et formation Valérie Bourquin

- Commissions scolaires
- Maison de l'enfance
- UAPE
- Horaires
- Cercle scolaire
- Transports
- Enseignants
- SEN
- APE
- Fête du village
- Coordination avec les écoles

Mairie Joël Burkhalter

- Conseil
- Personnel & RH
- Administration
- Police, sécurité, santé et population
- Communication
- Informatique
- Développement économique
- Représentation communale
- Conseil d'Agglomération
- Arrondissement de sépulture

Rappel • Incinération en plein air (déchets verts)



Les déchets verts issus des jardins, de l'agriculture et de la forêt sont encore trop souvent brûlés, ce qui nuit à la santé des personnes. Les particules fines émises par leur incinération nuisent à la qualité de l'air et impactent la santé de la population.

En zone d'habitation

En zone d'habitation, les feux de branchages, feuilles mortes et autres déchets verts sont formellement interdits. La seule exception concerne les grillades qui peuvent être réalisées avec du bois bien sec pour autant que cela ne génère pas de fumée excessive. La brochure «Bien gérer ses déchets verts, en finir avec les feux en plein air», disponible ci-contre, informe sur les bonnes pratiques dans différents milieux (urbain, agricole, forestier).

Activités forestières, agricoles et de loisirs

En zone forestière, aucune dérogation n'est généralement possible pour incinérer des rémanents. Toutefois, une autorisation dérogatoire peut être délivrée par la commune s'il y a un risque avéré d'embâcle aux abords d'un cours d'eau et que l'accès au site ne permet pas l'évacuation des rémanents concernés.

En pâturage boisé et en zone agricole, les feux de déchets végétaux sont interdits et aucune dérogation n'est possible si les déchets de coupe peuvent être entreposés sur place ou évacués. Cependant, si l'évacuation est impossible et que la capacité de stockage a atteint son maximum, une dérogation peut être délivrée par la commune.

Le garde forestier ou la station phytosanitaire cantonale (FRI) peuvent ordonner l'élimination, par le feu, de plantes infestées (insectes saproxyliques tels le «bostryche», feu bactérien, suie de l'érable).

Les feux de pique-nique, de torréification ou de préparation de dépouille peuvent être réalisés sans autorisation. Ils doivent être conduits dans le respect du milieu et de la propriété, dans un foyer et être constamment surveillés. La combustion ne doit pas produire d'immissions excessives.

Pour plus d'informations:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DEC/ENV/Air-bruit-et-lumiere/Qualite-de-l-air/Incineration-en-plein-air/Incineration-en-plein-air.html>

Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPNP)



Protection des arbres manquants:

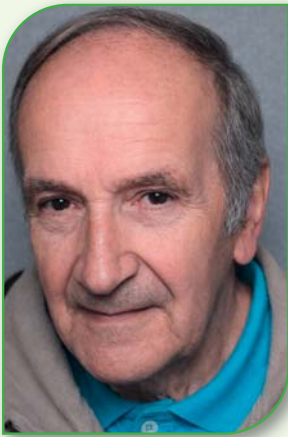
Art. 20 ¹Sont considérés comme marquants au sens de l'article 38 de la loi sur la protection de la nature et du paysage¹:

- Les arbres isolés dont le diamètre du tronc mesuré à 1,50 m du sol est de 50 cm au moins;
- Les arbres faisant partie d'une allée;
- Les arbres isolés particuliers de tout diamètre, tels qu'arbres fruitiers, essences peu fréquentes ou à valeur naturelle élevée;
- Les jeunes arbres plantés en remplacement d'un arbre visé aux lettres a à c ou plantés dans le cadre d'une mesure de remplacement d'un autre objet naturel ou d'une mesure de compensation écologique.

²En présence d'un arbre marquant, le **propriétaire foncier** doit:

- Veiller à ce que l'arbre conserve un port proche de l'état naturel et favoriser le développement de sa couronne en évitant toute taille ou en procédant à une taille modérée; est réservée la taille des arbres fruitiers;
- Conserver et garantir l'intégrité de l'arbre et de ses racines; l'apport de produits phytosanitaires et le labour à moins de trois mètres du pied de l'arbre sont interdits;
- Garantir son remplacement par une essence adaptée, sur place ou à proximité, lorsqu'il n'est plus sur pied.

Félicitations aux nonagénaires



Chagnat Georges

L'Autorité communale, représentée par M. le Maire Joël Burkhalter et M^{me} Stéphanie Mahon, secrétaire communale, a rendu visite à M. Georges Chagnat pour son 90^e anniversaire.

Georges Chagnat est venu agrandir la famille de Lucie et Joseph, le 29 octobre 1935. Il est issu d'une fratrie de 4 garçons dont il est le plus jeune. Ses frères ont quitté le village à l'âge adulte, contrairement à Georges qui a toujours résidé à Courrendlin.

Durant sa jeunesse, il a été actif au sein du groupe de gymnastes du village ainsi que du groupe des scouts, au sein duquel la gazelle était son totem.

De formation commerciale, M. Chagnat a travaillé sur le site de Von Roll à Choindez où il s'occupait de trouver des logements aux familles qui venaient s'y installer et y travailler. Ensuite, il a travaillé durant près de 30 ans au Ticle à Delémont.

C'est en 1958, qu'il épouse Marie-Claire née Farine, son grand amour. De cette union, naît leur fille Mireille.

Durant de très nombreuses années, la famille Chagnat, accompagnée de plusieurs autres familles du village partaient en vacances en Italie à Jesolo. M. Chagnat en garde de jolis souvenirs comme ces longues soirées de parties de cartes partagées entre amis.

Depuis 2015, M. Chagnat vit dans un appartement à la Résidence des Chênes, appartement dans lequel il se sent bien et qui a une vue imprenable sur Courrendlin et ses villages alentours. Malheureusement, quelques années après son emménagement, il a dû faire face au deuil en 2021, puisqu'il a perdu son épouse Marie-Claire.

De nature discrète, M. Chagnat apprécie la lecture, les parties de cartes et les jeux de sociétés notamment partagés avec ses arrière petits-enfants. Il est heureux de compter 3 petits-enfants et 6 arrière petits-enfants.

Afin de marquer l'événement, il a partagé un repas convivial pour célébrer ses 90 ans entre famille et amis au restaurant à Vellerat.

Que souhaiter de plus à M. Chagnat que santé, joie et plaisir de la vie. Nos vœux les meilleurs pour les prochaines années.



Widmer Angèle

L'Autorité communale, représentée par M. le Maire Joël Burkhalter et M^{me} Stéphanie Mahon, secrétaire communale, a rendu visite à M^{me} Angèle Widmer pour ses 90 ans.

Née Gunzinger le 4 décembre 1935 à Mervelier, M^{me} Widmer, est l'aînée

de cinq frères et sœurs. Avec sa famille, elle a posé ses valises à Courrendlin dès l'âge de deux ans. Si elle rêvait de devenir cuisinière, c'est finalement à Granges qu'elle a travaillé après l'école obligatoire. En 1959, elle a épousé Willy Widmer, disparu en 2019. De cette union sont nés deux enfants, et elle est aujourd'hui l'heureuse grand-mère de deux petits-enfants.

Curieuse du monde, M^{me} Widmer a beaucoup voyagé : Égypte, Thaïlande, Singapour, Venise, etc. Elle organisait ses expéditions en solo, son mari préférant le tir et les terrains de sport. Aujourd'hui, elle cultive son indépendance en conduisant toujours jusqu'à Delémont et se passionne pour la broderie et la lecture.

Pour marquer cette belle étape, toute la famille s'est réunie au restaurant. L'Autorité communale se joint aux célébrations pour lui souhaiter de nombreuses années de bonheur et une excellente santé.

Nouvelle nonagénaire

L'Autorité communale adresse également ses plus vives félicitations à M^{me} Rita Schoor qui a fêté ses 90 ans le 23 février 2026.

Club des Aînés de Courrendlin et environs

Lors de la dernière assemblée générale, le club des Aînés a remercié chaleureusement le président Bernard Allimann qui était en fonction depuis 2017.

Geneviève Guélat également démissionnaire du comité a reçu les remerciements pour le travail accompli et les applaudissements de l'assemblée.

Chantal Rennwald a fait l'éloge des deux sortants et a remis un « bon d'achat et un bouquet à chacun ».

Pour les remplacer, l'assemblée a élu Renée Seuret-Cerf en tant que présidente ainsi que Liliane Wunderlich comme co-animatrice avec Chantal Rennwald qui est toujours caissière.

L'assemblée a également élu Christian Monney, vice-président du club. Fait encore partie du comité du Club: Eliane Riat en tant que membre. Tout le monde est vivement applaudi.

Durant toute l'année, les anniversaires ont été fêtés en musique et en chansons.

48 rencontres ont eu lieu durant l'année 2025 à Clos Brechon le mercredi de 14 h 30 à 17 h 00. avec toujours des gens enthousiastes aux cartes, lotos, jass ou autres jeux de sociétés.

Des remerciements sont adressés à la Fondation Von Roll pour le 3^e âge pour leur geste qui nous aide tout au long de l'année.

Tous les aînés et amis-es des cartes sont les bienvenus-es à Clos Brechon chaque mercredi après-midi. Renseignements: Tél. 032 435 50 30.



Le comité du Club des Aînés • Photo pour illustrer (de gauche à droite) Renée Seuret-Cerf, nouvelle présidente • Liliane Wunderlich, co-animatrice • Eliane Riat, membre, Bernard Allimann, ancien président • Christian Monney, vice-président • Gene Guélat, ancienne membre et Chantal Rennwald, co-animatrice et caissière.

Les Actives de Rebeuvelier recrutent

**Nous connaissons toutes l'adage :
« Un esprit sain dans un corps sain »**

C'est justement ce que les Actives de Rebeuvelier te proposent.

Tu es maman et/ou tu travailles beaucoup et/ou tu n'as pas beaucoup de temps pour le sport ?

Pas de problème puisque les Actives c'est :

1x par semaine: le jeudi de 20h00 à 21h00 à la halle de gymnastique à Rebeuvelier avec des activités variées telles que: du step, du renforcement musculaire, des jeux, etc. sans oublier nos fous rires et nos activités extra sportives.

Ne réfléchis pas, prends tes baskets et viens essayer durant 2 mois à la fréquence qui te convient et **sans engagement.**

Pour toute information complémentaire, sont à ta dispo :

George Sandra: 079 651 82 21 (monitrice)
Wälchli Romance: 079 246 43 31 (Présidente)

À très vite!





CUISINE - ALIMENTATION



3845

Dégustation de vins : spéciale vins blancs

Une dégustation conviviale pour explorer la richesse des vins blancs, affiner votre palais, comprendre arômes et techniques de vinification.

Courrendlin

2 séances, ve. 06.03 et 13.03

19h30 - 21h30

INSCRIPTIONS

www.upjurassienne.ch

032 422 50 02



Site internet de l'UPJ
www.upjurassienne.ch



Tous les cours
Cuisine - Alimentation



ACTIVITÉS PRATIQUES ET CRÉATIVES



3813

Cyanotype

Un atelier accessible et poétique pour découvrir le cyanotype, créer avec la lumière du soleil et repartir avec des œuvres uniques aux bleus profonds, entre science, nature et imagination.

Courrendlin

Sa. 07.03

9h00 - 12h00

INSCRIPTIONS

www.upjurassienne.ch

032 422 50 02



Site internet de l'UPJ
www.upjurassienne.ch



Tous les cours
Activités pratiques



CUISINE - ALIMENTATION



3848 ou 3849

Atelier chocolat en duo

Un moment complice et gourmand pour créer ensemble de délicieux chocolats maison et repartir avec vos créations et de beaux souvenirs partagés.

Courrendlin

Sa. 07.03

9h30 - 12h30 ou 13h30 - 16h30

INSCRIPTIONS

www.upjurassienne.ch

032 422 50 02



Site internet de l'UPJ
www.upjurassienne.ch



Tous les cours
Cuisine - Alimentation



MOUVEMENT - SPORT



3910

Yoga à Courrendlin

Offrez-vous une parenthèse de calme et de mouvement : un yoga accessible à toutes et tous, pour respirer, se recentrer et pratiquer en toute bienveillance.

Courrendlin

10 séances du lu. 26.03 au 25.06

INSCRIPTIONS

www.upjurassienne.ch

032 422 50 02



Site internet de l'UPJ
www.upjurassienne.ch



Tous les cours
Mouvement - Sport

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ LOCALE Quelques petits rappels...

Chapitre «Police des constructions»

Art. 15¹ Lorsque des travaux de construction, de transformation, d'aménagement intérieur ou extérieur, de changement d'affectation, de démolition, etc., sont envisagés sur une propriété ou dans un bâtiment, le propriétaire concerné est tenu d'en informer le secrétariat communal et de se référer aux prescriptions du décret concernant le permis de construire du 11 décembre 1992 (RSJU 701.20) et au règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions.

**PETIT
RAPPEL**



Chapitre «Champêtre et garde des animaux»

Art. 21⁶ Il est interdit de laisser les animaux souiller les routes, places et fontaines publiques ainsi que les étangs.

Art. 22³ Le cavalier nettoiera les éventuelles souillures de son cheval immédiatement après sa promenade.

Art. 24¹ L'incinération en plein air des déchets secs naturels provenant des maisons forêts, des champs et des jardins n'est autorisée que dans la mesure où la fumée, les odeurs ou autres émissions n'incommodent pas les voisins (loi sur les déchets du 24 mars 1999 - RSJU 814.015) et qu'il n'y a pas danger d'incendie.

² Demeurent réservées les prescriptions fédérales et cantonales concernant la protection de l'air et les dispositions découlant du règlement communal concernant la gestion des déchets en vigueur.

Chapitre «Police urbaine»

Art. 49 Il est défendu d'allumer des pétards et tous engins analogues. L'utilisation de fusées et de feux d'artifice n'est autorisée qu'à l'occasion de la Fête nationale, de la Fête de l'Indépendance du 23 Juin et de la Saint-Sylvestre. Le Conseil communal peut exceptionnellement accorder une dérogation.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE ET LA TAXE DES CHIENS

Art. 14¹ Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, doit constamment tenir le chien sous son contrôle.

Art. 15¹ Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder sur le domaine public.

² Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.

⁴ Les chiens sont interdits dans les emplacements de jeux pour enfants, dans les pataugeoires, sur les cimetières dans les complexes scolaires, à l'exception des chiens pour personnes handicapées tenus en laisse.

Art. 16¹ Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend les mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que les propriétés privées.

² Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique.

BIBLIOBUS | HORAIRE 2026 Rue de Chêtré 36 • 2800 Delémont • 032 421 40 10

Courendlin • Route de Châtillon 15
Horaire 2026: Mercredi 16 h 30 – 19 h 30

14 janvier	24 juin
28 janvier	12 août
11 février	26 août
25 février	9 septembre
11 mars	23 septembre
25 mars	7 octobre
15 avril	21 octobre
29 avril	4 novembre
13 mai	18 novembre
27 mai	2 décembre
10 juin	16 décembre



Rebeuvelier • Place de la Liberté 5
Horaire 2026: Mardi 15 h 15 – 17 h 15

Lundi, 12 janvier (15 h 15 – 17 h 15)	
3 février	30 juin
3 mars	1 septembre
31 mars	29 septembre
5 mai	27 octobre
2 juin	24 novembre



BIBLIOBUS
JURA &
GRAND
CHASSERAL

Les communes jurassiennes intègrent le Guichet virtuel sécurisé du canton du Jura

Des prestations communales liées au contrôle des habitants désormais disponibles en ligne

Notre commune est fière de faire partie des premières communes jurassiennes à offrir à sa population la possibilité d'effectuer certaines démarches administratives communales en ligne, grâce au Guichet virtuel cantonal. À la maison ou en déplacement, ces services sont accessibles en tout temps, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Dès aujourd'hui, vous pouvez utiliser le Guichet virtuel pour nous demander :

- une attestation de domicile,
- une attestation d'établissement,
- une attestation de séjour.

La demande s'effectue entièrement en ligne. Une fois traitée par la commune, l'attestation vous est transmise sous forme électronique (PDF) directement dans votre espace personnel (messagerie du guichet virtuel).

Accédez au Guichet virtuel :
<https://guichet.jura.ch>



Collectes de sang 18 MAI 2026



Le Service régional Neuchâtel-Jura de transfusion sanguine organise, en collaboration avec l'Amicale du don de sang, sa prochaine collecte de sang en date du **18 mai 2026 à la Halle de gymnastique de Courrendlin entre 16h00 et 19h30.**

Les donneur•euse•s sont prié•e•s de s'inscrire pour une plage horaire sur le site internet suivant :

www.srnjts.ch/donner/collectes-mobiles/.

Le SRNJTS et l'Amicale du don de sang remercient toutes les personnes qui s'engagent pour cette noble cause.

Place de jeux Rombos Courrendlin

La place de jeux Rombos sera inauguré en date du **samedi 9 mai 2026** en présence de la fanfare municipale de Courrendlin.

De plus amples informations parviendront ces prochaines semaines.



Activités de la paroisse 2026

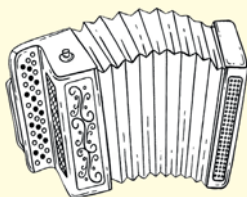
Cinéma



Dimanche 22 mars, 18h00, temple de Courrendlin, projection de larges extraits du film «*L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux*», (1998, Robert Redford), entrecoupé de musique et réflexions méditatives.

Recueillement musical

Dimanche 26 avril, 17h00, temple de Courrendlin, avec Jérôme Courbat, accordéon et Juliette Colomb, violon.



Musique celtique, tango, variétés.

Entrée libre.

Randonnée

Samedi 2 mai, rdv à 10h00 devant le restaurant de la Croix Blanche à Rebeuvelier pour une balade méditative à la grotte de la Baume et environs.

Retour après l'apéro.

Sans inscription.

Bienvenue à toutes ces activités!

Pour tout renseignement : **John Ebbutt**, pasteur, rue du temple 14 à Courrendlin, 032 435 52 38, john.ebbutt@paroisseref-delemont.ch



Inauguration de la Pharmacie de Courrendlin

Le 9 mars, la commune de Courrendlin a eu le plaisir d'assister à l'ouverture de la Pharmacie du Canal SA, ouverte au public le même jour. Ce moment important a rassemblé un public captivé, venu saluer cette réalisation magnifique pour notre localité.



Les membres du conseil communal étaient présents aux côtés de plusieurs personnes, témoignant de l'intérêt et de l'attente suscités par cette nouvelle offre de service pour tous les habitants.

À cette occasion, le maire Joël Burkhalter a prononcé un discours empreint de fierté. Il a souligné à quel point les autorités communales attendaient la concrétisation d'un tel projet, et cela depuis longtemps, rappelant qu'il s'agissait d'un objectif essentiel formulé à maintes reprises. Le maire a salué le travail soigné réalisé par les personnes impliquées et a évoqué cette ouverture comme une étape accomplie avec succès, presque comme si l'on avait définitivement coché une liste de souhaits tant espérée : la fameuse liste du Père Noël prise en compte !

Le maire a poursuivi : « Cette pharmacie vient également compléter une offre de services déjà bien étoffée dans notre commune. Courrendlin peut être fière de disposer d'infrastructures et de commerces de proximité qui contribuent grandement à la qualité de vie de nos habitants. Et je dois bien l'avouer, je suis persuadé que cette richesse de services suscite parfois une petite pointe de jalousie chez certains maires des communes voisines.

Sans aucun doute, de nombreux citoyens de notre commune viendront ici pour leurs achats et leurs conseils de santé. De plus, je suis convaincu que l'emplacement, finement choisi, par sa localisation saura attirer bien au-delà de nos frontières communales et séduire toute une région.

Bien sûr, au-delà du lieu et des infrastructures, ce sont aussi les personnes qui feront le succès de cette pharmacie. Je ne doute pas un instant que le sourire, l'accueil et la serviabilité légendaires du personnel contribueront largement à la réussite de cette belle aventure. »

Pour prolonger cette inauguration, une journée « portes ouvertes » sera organisée ultérieurement, permettant à toutes et à tous de découvrir les services offerts par la pharmacie et d'échanger avec son équipe.

On dit que le rire est le meilleur des remèdes, Pour le reste, il y a la pharmacie ! *Bonne santé à tous!*

PAC

NOUVEAU

Le Dahut

menuiserie

Rte de delémont 23
2830 Courrendlin
079 717 06 90
menuiserieledahut@gmail.com

Vide-greniers à Rebeuvelier

Le village de Rebeuvelier organise son vide-greniers à domicile

Dimanche 10 mai 2026 de 09h00 à 16h00

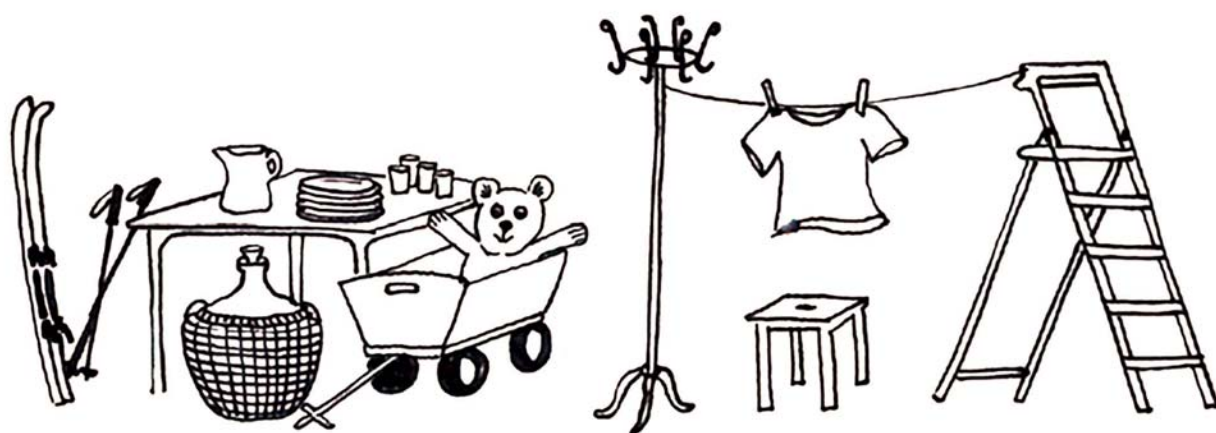
L'événement se déroulera dans tout le village :
les habitantes et habitants sont invités à ouvrir leur grenier, leur garage ou leur devant de maison pour partager, donner ou vendre des objets du quotidien.

Un plan des adresses où chiner sera disponible et distribué le jour même.

Les enfants pourront également participer en présentant leurs jouets et jeux sur la place du village.

Cette journée se veut avant tout un moment de convivialité,
de rencontres et de partage, ouvert à toutes et à tous.

Chineuses, chineurs vous êtes les bienvenus!



A l'approche des beaux jours et des manifestations prévues sur le territoire communal, le Conseil communal souhaite rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2022, les organisateurs de manifestation se déroulant sur le territoire jurassien doivent limiter la quantité de déchets produits lors de leur événement en utilisant de la vaisselle réutilisable.

Vaisselle réutilisable

L'utilisation de tout type de vaisselle à usage unique est donc interdite dans le cadre de manifestations publiques.

Toute personne organisant une manifestation publique est invitée à consulter les sites internet suivants :

- www.manifestation-verte.ch
- <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DEC/ENV/Dechets/Vaisselle-reutilisable/Vaisselle-reutilisable.html>

A noter qu'en cas de non-respect, une amende peut être infligée à l'organe n'ayant pas respecté les directives cantonales en la matière.

Elections cantonales – Journal local n° 151 de novembre 2025

Rectification

Lors de la publication de l'article dédié aux élections cantonales de novembre 2025 dans l'édition n° 151 du journal local, trois citoyens candidats au Parlement n'ont pas été mentionnés.

Il s'agit de :

Pâris Farine (CS-POP - 877 voix) / Zia Erard (CS-POP - 1'042 voix) / Bryan Juillerat (UDC - 1311 voix)

Nouvelle saison tennistique au TC Courrendlin



À l'aube de son 100^e anniversaire, notre club s'apprête à lancer sa saison 2026. Le club continue de rassembler des passionnés de tennis de toutes générations autour d'installations de qualité et dans un esprit convivial très apprécié. À ce sujet, la bonne nouvelle pour ce début d'année 2026 est que la rénovation du club-house est désormais terminée. Pour cette nouvelle saison, les membres pourront ainsi profiter d'un couvert agrandi et d'une nouvelle terrasse, venant renforcer l'attractivité du site et offrir un cadre encore plus agréable pour les moments de détente et de convivialité.

La saison 2026 débutera à partir de la mi-mars, marquant le retour des activités sur les trois terrains en terre battue du club. Ces derniers offrent des conditions de jeu idéales durant plus de huit mois par année et attirent aussi bien les membres que des joueurs venus de toute la région. Leur entretien soigné, assuré avec constance, contribue largement à la réputation de nos infrastructures.

Sur le plan compétitif, l'année 2026 s'annonce particulièrement riche. Le club alignera quatre équipes masculines en Interclubs, dont l'une connaîtra l'honneur d'évoluer en Ligue Nationale C (LNC) à la suite de sa récente promotion. Les autres équipes évolueront en 1^{re} ligue, en 2^e ligue dans la catégorie 35+ et en 3^e ligue dans la catégorie 55+. Un groupe de dames s'en-

traînera également régulièrement cette année dans l'optique d'inscrire, à moyen terme, une équipe en Interclubs. Pour ce faire, elles sont à la recherche de 2-3 joueuses supplémentaires. Avis aux amatrices!

Autre temps fort de la saison, notre tournoi annuel estampillé Swisstennis se déroulera du 20 au 26 avril 2026. Cet événement très attendu réunira joueuses et joueurs dans quatre catégories distinctes et dans une ambiance à la fois compétitive et chaleureuse, fidèle à l'esprit du club.

Au-delà du sport, le Tennis Club Courrendlin continue d'accorder une grande importance à la vie associative, en organisant régulièrement des compétitions internes, des soirées à thème et diverses animations destinées à renforcer les liens entre ses membres.

Avec une saison 2026 qui s'annonce intense et prometteuse, le Tennis Club Courrendlin confirme sa vitalité et son ambition, tout en restant fidèle aux valeurs qui font sa force depuis près de cent ans.

Si vous êtes intéressés à rejoindre notre club, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : contact@tccourrendlin.ch.

Président du TCC, Damiano Mezzi

VITABIRSE, Une rivière toute neuve et agréable à vivre



En août 2007, une grande inondation a eu lieu dans le village. L'eau a recouvert une grande partie des zones situées dans le périmètre de l'école de Courrendlin. Cet événement a motivé une étude importante entre la commune de Courrendlin, le canton et la Confédération et de là est né le projet VITABIRSE.

Après près de 20 ans d'étude, de projets, de contre-projets, les travaux de réaménagement de la Birse ont enfin pu commencer au printemps 2025. Ces importants travaux s'étendront sur une période de 2 ans (2025 à 2026) et modifieront considérablement les berges de la Birse principalement dans le secteur des écoles.

L'objectif premier est naturellement de protéger les habitations des crues mais également de rendre les berges beaucoup plus agréables et d'améliorer la vie animale aux abords de la rivière.

Dans un premier temps, la grande partie des travaux concernait la partie en amont de l'école jusqu'au petit pont jaune. Cette partie est en phase terminale avec la création de plusieurs îles le long du cours d'eau, un élargissement et la plantation de végétaux régionaux permettant non seulement de protéger des crues mais également de rendre cet endroit très agréable.

Une grande importance a été donnée à l'information et aux respects des souhaits des riverains.

Ces travaux ont été émaillés par plusieurs crues qui ont permis de tester la nouvelle capacité de la ri-

vière. Ce n'était naturellement pas souhaité et cela a provoqué quelques problèmes pour les travaux. Toutefois le débit important n'a jamais été critique et toute l'eau a pu passer sans aucun dégât.

En décembre, une conduite d'eau importante a été percée et cela a nécessité le blocage de cette conduite. L'arrêt brusque a occasionné des dégâts à travers le village sur les anciennes conduites qui n'ont pas résisté à une pression supplémentaire. Cela montre la fragilité de notre réseau d'eau qui prend de l'âge et présente par endroit de sérieux problèmes de conservation. Mais cela montre que malheureusement et malgré toutes les précautions qui ont été prises, le risque d'un accident reste présent.

La deuxième partie est en cours de réalisation. La période où l'on peut travailler dans le lit de la rivière s'étendant de mai à octobre, il n'est pas possible de commencer plus tôt les travaux dans la rivière. Sur les berges, ces travaux ont tout de même commencé avec l'abattage de certains arbres et le nettoyage de la végétation le long de la berge.

À la fin de ces travaux, les habitants de Courrendlin pourront profiter d'un endroit très agréable au centre du village. À cela s'ajoute la création du nouveau bâtiment des écoles qui permettra de rassembler toutes les infrastructures au même endroit. Les élèves pourront donc également profiter de ces aménagements sans risque de sécurité.





Félicitations aux heureux mariés

07.11.2025 Simon et Karim Mindja

09.01.2026 Kreshnik et Qendresë Berisha

Naissances

Bienvenue à ces magnifiques bébés et sincères félicitations aux heureux parents!

Maria Moreira, née le 12.09.2025
Fille de José Carlos Dias Moreira
et Sara Isabel Maia Moreira

Cattaleya Quiroga Trivino Brandao,
née le 13.10.2025
Fille de Juan David Quiroga Trivino
et Claudia Filipa Mota Lopes Brandao

Andra Paqarada, née le 22.11.2025
Fille de Granit et Heliona Paqarada

Mattia Wüthrich, né le 28.11.2025
Fils de Raphaël et Millie Wüthrich

Adonis Mangia, né le 05.12.2025
Fils de Davide et Sabina Mangia

Eden Stadelmann, né le 10.12.2025
Fils de Dionys et Shona Rossé

Emma Frund, née le 15.12.2025
Fille de Anthony Frund et Kelly Chappuis

Éli Roy, né le 15.12.2025
Fils de Célien Roy et Morgane Seuret

Émilie Maillat, née le 29.12.2025
Fille de Rémi Maillat et Marie Guélat

Kiara Vallat, née le 15.01.2026
Fille de Jean Vallat et Pauline Saucy

Luc Glauser, né le 24.01.2026
Fils de Pierre et Aurélie Glauser

Louane Chételat, née le 29.01.2026
Fille de Timmy Chételat et Aline Torti

Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis – Victor Hugo



Ils nous ont quittés...

15.09.2025
Michel Willemin

15.09.2025
Sonja Champion

03.10.2025
Ueli Frei

03.10.2025
Sabine Charmillot

05.10.2025
Josiane Berger

07.11.2025
André Etique

24.11.2025
Anne-Marie
Seidler

25.11.2025
Suzanne Juillerat

22.12.2025
Odile Cuttat

01.01.2026
Marie-Bernard
Champion

05.01.2026
Gisèle Schmid

07.01.2026
Pierre Chaignat

08.02.2026
Christine Cuttat